

Jacques Gaillard

**Diversité des
politiques nationales
de coopération
scientifique**

Préface

Présentation de Jacques Gaillard

Jacques Gaillard a consacré ses travaux de recherche à la compréhension des phénomènes relatifs au développement de la science au Sud et au renforcement des capacités de recherche dans ces mêmes pays.

Né à Paris en 1951, jeune diplômé de l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers, Jacques Gaillard entre en 1975 à l'ORSTOM¹, où il est mis à la disposition de la Fondation internationale pour la science (IFS), une organisation de soutien aux jeunes chercheurs des pays en développement par un programme d'allocations de recherche, située à Stockholm. Il y passe dix ans. L'ensemble de ses activités lui permet de rassembler une information inédite sur les conditions et l'organisation de la recherche dans les pays en développement, ainsi que sur l'exercice de la profession de chercheur dans ces pays. Il quitte l'IFS convaincu de l'utilité de cette forme d'aide, très personnalisée, et dans laquelle les réseaux établis sont au moins aussi importants que les montants financiers accordés. Il s'appuie sur cette population unique de chercheurs soutenus par l'IFS pour mener un travail académique sur les chercheurs et la science dans les pays en développement. Rentré en France en 1985, Jacques Gaillard devient chercheur en sociologie des sciences et des techniques, avec un intérêt de plus en plus marqué au fil des années pour les politiques scientifiques. L'obtention d'un doctorat en "Science, technologie et société" en 1989 consacre cette nouvelle

1. ORSTOM : Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération — devenu en 1998 l'IRD, Institut de recherche pour le développement.

orientation. Depuis le mois de juillet 1998, il est de retour à l'IFS où il dirige les relations internationales et met en place un système de mesure d'impact des activités. Depuis le 1^{er} décembre 2000, il en est devenu le directeur adjoint.

L'analyse des politiques scientifiques, Jacques Gaillard l'a menée sous quatre angles. Tout d'abord il a cherché à comprendre comment émergent des communautés scientifiques dans les pays en développement et les problèmes auxquels elles sont confrontées. Il a en particulier montré que les chercheurs des pays en développement sont tiraillés entre leur volonté de participer à la résolution des problèmes locaux et leur attirance pour des modèles et des systèmes de références véhiculés et plus ou moins imposés par la communauté scientifique internationale. Pour "accéder" à la communauté scientifique internationale, ces chercheurs pensent qu'ils doivent adopter les normes et les pratiques de leurs collègues du Nord, mais Jacques Gaillard montre que ce n'est pas la seule voie. Il existe des stratégies intermédiaires possibles. Ces idées sont développées dans *Scientists in the Third World*, ainsi que dans *Scientific Communities in the Developing World*².

Deuxièmement, il s'est intéressé au problème de la mesure des activités de recherche et à la construction d'indicateurs pertinents pour les pays du Sud. La limite la plus importante des indicateurs scientifiques et techniques est sans doute leur manque de "validité contextuelle" dans un grand nombre de pays en développement. Les informations nécessaires à leur élaboration ne sont souvent pas disponibles ou peu fiables, et l'importance comme la diversité des activités scientifiques sont sou-

2. Gaillard J., 1991. *Scientists in the Third World*, University Press of Kentucky, Lexington, 244 p.

Gaillard J., Krishna V.V. et Waast R. (eds.), 1997. *Scientific Communities in the Developing World*, SAGE India, New Delhi, 398 p.

vent insignifiantes au regard des activités des pays industrialisés, ce qui rend les comparaisons peu pertinentes. Un ouvrage publié en 1992 fait le point sur ces questions³.

Troisièmement, dès le début des années 90, Jacques Gaillard a commencé à travailler sur les migrations scientifiques internationales. En effet, face à la mobilité accrue des professionnels hautement qualifiés en science et technologie dans un monde globalisé, il a cherché à examiner si l'idée de plus en plus convenue que ces migrations se font au bénéfice mutuel des pays d'origine et des pays d'accueil est pertinente pour les pays du Sud. Il ressort de ses travaux que si la circulation des personnes ou de la connaissance est bien un véritable moyen de lutte contre la fuite des cerveaux, la mise en place de cette circulation est encore aujourd'hui impossible dans de nombreux pays du Sud. Les politiques de mise en réseau des élites expatriées et les programmes de retour restent en effet totalement inefficaces si les pays ne disposent pas d'une communauté scientifique et technique dense et diversifiée pour amorcer et multiplier les échanges entre diaspora et communauté nationale. Partant, cette mobilité reste encore aujourd'hui, pour de nombreux pays du Sud, une importante source de déperdition⁴.

En 1996, le directeur général de l'ORSTOM a demandé à Jacques Gaillard de l'aider à mieux comprendre les politiques d'aide à la recherche pour le développement menées par les pays du Nord. Dans un ouvrage intitulé *La coopération scientifique et technique avec les pays du*

3. Arvanitis R. et Gaillard J. (éds.), 1992. *Les indicateurs de science pour les pays en développement*, Actes du colloque sur les indicateurs de science pour les pays en développement, Paris, Unesco, 15-17 octobre 1990, Editions de l'ORSTOM, Paris, 670 p.

4. Gaillard A.M. et Gaillard J., 1999. *Les enjeux des migrations scientifiques internationales. De la quête du savoir à la circulation des compétences*, L'Harmattan, Paris, 233 p.

*Sud. Peut-on partager la science ?*⁵, Jacques Gaillard analyse et compare les politiques, les institutions et les programmes mis en place par les pays du Nord pour soutenir les activités de recherche scientifique et technique dans ou pour les pays en développement. Ce sont certains des éléments de ce livre qui sont présentés au cours de la conférence.

Marie de Lattre-Gasquet

5. Gaillard J., 1999. *La coopération scientifique et technique avec les pays du Sud. Peut-on partager la science ?*, Karthala, collection "Hommes et Sociétés", Paris, 340 p.

Diversité des politiques nationales de coopération scientifique

Mon intervention est fondée sur une série d'enquêtes menées en 1996 et 1997 dans six pays du Nord : le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Canada, les Etats-Unis, la Suède et le Japon. Au cours de l'exposé, je ferai également référence au cas de la France, dans une perspective comparative. L'ensemble de cette étude fait l'objet du livre *La coopération scientifique et technique avec les pays du Sud. Peut-on partager la science ?*⁶ : le but de cet ouvrage est d'analyser et de comparer les politiques, les institutions et les programmes mis en place par les pays du Nord pour soutenir les acquis de la recherche scientifique et technique dans ou pour les pays en développement. Il s'agit donc des activités financées pour exécuter et soutenir des activités de recherche, d'une part dans les pays du Sud, d'autre part dans des institutions du Nord pour les pays du Sud, et enfin pour soutenir des activités de recherche en coopération pour le développement Sud-Nord. L'ouvrage traite des problèmes de définitions, des fondements historico-politiques, des différentes approches des modèles institutionnels, et enfin des enjeux et des nouvelles perspectives. Je parlerai rapidement des définitions et des fondements historico-politiques, puis des approches et des modèles institutionnels, et je consacrerai la plus grande partie de mon intervention à discuter des questions qui se posent, des enjeux et des perspectives.

6. Références de l'ouvrage : voir p. 116, note n° 5.

Définitions, fondements historiques et politiques

L'une des difficultés majeures de l'exercice réside dans la définition même de l'objet étudié. Les politiques et les programmes s'y rapportant font le plus souvent partie intégrante de ce qu'il est convenu d'appeler l'aide publique au développement, l'APD, qui, comparée au produit national brut, le PNB, permet de construire un indicateur témoignant de l'intérêt relatif que portent les gouvernements des pays du Nord au développement des pays du Sud. Mais l'aide à la recherche ou la coopération scientifique pour le développement sont des entités dont les frontières sont mal dessinées et qui répondent à des définitions souvent divergentes ou, du moins, différentes. Ainsi, certaines activités d'aide à la recherche peuvent s'intégrer dans des programmes de développement, au point que nombre d'agences et de bailleurs de fonds considèrent qu'il n'est pas pertinent de faire une distinction entre les activités d'aide à la recherche et les activités d'aide au développement. Ces divergences d'analyse sont d'ailleurs à l'origine de constructions institutionnelles distinctes. Certains pays comme la Suède, le Canada ou l'Australie ont privilégié la création d'agences de moyens spécialisées dans l'aide à la recherche. D'autres ont conçu des agences d'exécution chargées de promouvoir les recherches dans ou sur les pays du Sud ; c'est le cas notamment de la France, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et du Portugal, qui sont les anciennes puissances coloniales. D'autres, enfin, ont mis en place des systèmes intégrant les activités d'aide à la recherche au sein d'une agence gouvernementale d'aide au développement ; c'est le cas des Etats-Unis.

Sans entrer dans l'analyse des fondements historico-politiques, je voudrais, concernant la période coloniale, insister sur deux points. Le premier, c'est que l'accent mis encore aujourd'hui dans beaucoup de pays africains sur les recherches appliquées, particulièrement en agriculture et en

médecine tropicale, trouve son origine dans la mise en place des politiques scientifiques coloniales. Le second concerne les liens entretenus à l'époque entre les activités de recherche dans les colonies et les métropoles, et la façon dont ces relations se sont maintenues ou transformées après l'indépendance. Dans les colonies britanniques, on a assisté, à la suite des indépendances successives, à une nationalisation des structures en place s'accompagnant d'une substitution plus ou moins rapide des chercheurs expatriés britanniques par du personnel local, et à un changement d'orientation privilégiant les recherches d'intérêt local. En Indonésie, où s'est concentrée la quasi-totalité des études coloniales hollandaises, la lutte pour l'indépendance, de 1945 à 1949, a mené à une rupture irréversible qui a entraîné le départ massif de centaines de fonctionnaires et de chercheurs coloniaux hollandais dès 1950. En revanche, la fin de l'aide coloniale en 1960 ne va pas changer de façon immédiate les caractéristiques de la présence française dans ses anciennes colonies. Dans la plupart des cas en effet, les activités des institutions françaises ont continué dans le cadre d'accords de coopération passés avec les nouveaux Etats indépendants.

Approches et concepts

En ce qui concerne les différents approches et concepts, je distingue deux phases principales — on pourrait en distinguer plusieurs autres — qui font suite à la période coloniale. La première culmine entre 1960 et 1970 ; c'est une période où l'objectif principal est de trouver des solutions rapides à des problèmes de développement, principalement au travers de la mobilisation des ressources humaines et financières, scientifiques et techniques, propres aux pays du Nord. C'est la phase qu'on a appelée aussi "phase de résolution des problèmes", qui, d'une certaine façon, s'est superposée à la "phase d'assistance

technique". Il était à cette époque tout à fait secondaire de savoir qui résolvait le problème et comment. Et ce n'est que pendant la seconde phase, qui débute dans les années 70, que le concept de développement des capacités endogènes, le fameux *capacity building*, a émergé et s'est imposé de façon déterminante. C'est aussi durant cette période que l'on vit se créer de nouvelles institutions pour la coopération scientifique et technique, notamment au Canada, avec le CRDI⁷, ou en Suède, avec la SAREC⁸. Ces deux approches, qui correspondent l'une à la phase de résolution des problèmes, l'autre à la phase de développement des capacités endogènes, ont longtemps divisé et divisent toujours les pays donateurs. Ainsi les approches américaine, japonaise et, dans une moindre mesure, française sont encore largement orientées vers un transfert de sciences et de techniques, voire une exportation de modèles institutionnels. Aux Etats-Unis en particulier, l'idée de résoudre tout problème par une solution technique est toujours très prégnante. A l'opposé, la Suède, avec la SAREC, et le Canada, avec le CRDI, promeuvent plutôt le partage des sciences en insistant principalement, pour la première, sur la construction et le renforcement d'institutions locales spécialisées, et pour le second, sur le renforcement et la maintenance des capacités locales.

Au cours de la dernière décennie, on a également vu un nombre croissant de donateurs et de récipiendaires préconiser de passer d'une politique d'aide à la recherche principalement définie par l'offre, et qui trouverait sa légitimité dans une sorte de devoir d'ingérence scientifique, à une politique qui serait quasi exclusivement définie par la demande. Pour ce faire, on suggère d'impliquer les utilisateurs potentiels dans le processus de définition des programmes. Pour promouvoir une politique de recherche

7. CRDI : Centre de recherches pour le développement international (*International Development Research Centre, IDRC*).

8. SAREC : *Swedish Agency for Research Cooperation with Developing Countries*.

plus orientée vers la demande, certains donateurs proposent de ne soutenir que les projets définis de façon autonome par les partenaires du Sud en conformité avec leurs priorités nationales, et pour lesquels les pays donateurs et leurs chercheurs n'auraient qu'à jouer un rôle de soutien. La nouvelle politique de recherche des Pays-Bas illustre bien cette tendance. Cette exigence est également partagée par beaucoup de responsables des politiques de recherche au Sud. Mais cette nouvelle politique pose un certain nombre de questions : jusqu'à quel point peut-on mettre cette approche en application dans les pays du Sud qui n'ont pas de véritable politique de recherche ? combien de chercheurs du Nord sont-ils prêts à jouer ce seul rôle de soutien et d'accompagnement ? Cette nouvelle politique prônée par l'ancien ministre hollandais de la coopération a donné lieu, comme vous pouvez l'imaginer, à des débats très animés aux Pays-Bas.

Une autre question, celle de l'organisation d'une plus grande coordination nationale, revient également de façon récurrente dans les débats. A l'exception notoire du Japon, la tendance générale récente va vers une plus grande volonté de cohérence et de coordination, même si des tentatives de créations institutionnelles allant dans ce sens ont pu tourner court dans certains pays, notamment aux Etats-Unis, ou bien si les institutions mises en place ne sont pas toujours capables ou n'ont pas forcément les moyens d'exercer pleinement leurs fonctions de coordination. Je pense en particulier au Comité national de coordination de la recherche (CNC) en France qui a travaillé pendant deux ou trois ans et mis en place des groupes de réflexion tout à fait compétents, mais dont les rapports n'ont pas vraiment été utilisés. Cette fonction de coordination est sans conteste plus facile à remplir dans les pays qui se sont dotés d'un organisme unique ayant la double fonction de financement d'une part, d'analyse stratégique et de conseil d'autre part. C'est encore le cas de la SAREC en Suède, et, dans une certaine mesure, du CRDI au Canada. D'autres pays ont confié à des institu-

tions distinctes, souvent avec des résultats probants, les fonctions de financement et de coordination des fonctions de conseil. C'est le cas des Pays-Bas, où le conseil consultatif de la recherche scientifique au service du développement, le RAWOO, parvient, avec des moyens relativement limités, à influencer de façon déterminante sur l'orientation des politiques nationales et européennes, alors que les fonctions de financement et de coordination reviennent à un département ministériel.

Autre question : celle des effectifs des instituts spécialisés. Sur ce point, comme dans d'autres domaines, la France se singularise par rapport aux autres pays, en maintenant un potentiel de spécialistes très nombreux. Selon les pays, l'accent est mis sur l'exécution des recherches, — c'est le cas surtout des anciennes puissances coloniales, mais plus particulièrement de la France —, ou sur le financement des recherches, — comme on l'a vu pour le Canada et la Suède. Dans le premier cas, on a privilégié la création et le maintien d'instituts spécialisés en recherche tropicale disposant de spécialistes effectuant une grande partie de leur carrière en expatriation. Alors que dans le second, les programmes financés sont le plus souvent exécutés dans les institutions des pays du Sud, tout en mobilisant une partie plus ou moins large des communautés scientifiques des pays du Nord. Parmi les pays disposant d'instituts spécialisés de recherche tropicale, c'est sans conteste la France qui a maintenu jusqu'à aujourd'hui le potentiel le plus important de spécialistes, qui sont, comme vous le savez, principalement au CIRAD⁹, à l'IRD¹⁰ et dans les instituts Pasteur d'outre-mer. Les instituts spécialisés équivalents d'autres anciennes puissances coloniales voient au contraire leurs effectifs diminuer. Ainsi,

9. CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

10. IRD : Institut de recherche pour le développement (voir aussi p. 113, note n° 1).

l'Institut royal des tropiques des Pays-Bas, le KIT¹¹, ne compte désormais pas plus de 100 chercheurs. L'Institut sur les ressources naturelles, le NRI¹², au Royaume-Uni, a vu lui aussi ses effectifs décliner fortement au cours des cinq dernières années, et passer de plus de 600 chercheurs à environ 300 ou 350 à la fin des années 1990¹³. Un institut portugais, l'IICT¹⁴, est lui quasiment en voie d'extinction, avec une moyenne d'âge des chercheurs plus proche de 60 ans que de 45-50 ans.

La question d'une mobilisation plus large des communautés scientifiques au Nord est également au cœur des débats depuis les années 80. Là encore, la tendance générale va vers un décloisonnement et une ouverture des institutions spécialisées, ainsi que vers une mobilisation aussi large que possible de l'ensemble des communautés scientifiques nationales. Cette évolution n'allait pas forcément de soi au départ, même dans des pays ne disposant pas d'instituts spécialisés comme le Canada ou la Suède. Ainsi le CRDI, en accordant la priorité au soutien direct d'équipes de recherche et d'instituts de recherche au Sud a, dans un premier temps, mis hors circuit la communauté scientifique nationale canadienne. Ce n'est qu'à la suite d'une conférence organisée à Vienne en 1979 que le CRDI a promu des projets de recherche en partenariat entre les chercheurs canadiens et les chercheurs des pays en développement. En Suède, la mobilisation de la communauté scientifique ne s'est pas non plus faite du jour au lendemain et elle pose encore problème aujourd'hui, de l'avis même de la SAREC. Malgré l'intérêt accru de la communauté scientifique nationale, la recherche suédoise en coopération avec les pays en développement reste limitée,

11. KIT : *Koninklijk Instituut voor de Tropen*.

12. NRI : *Natural Resources International Limited*.

13. Suite à des problèmes de déficit budgétaire, le NRI est à nouveau contraint de diminuer ses effectifs en publiant en juillet 2001 la liste de ses personnels redondants.

14. IICT : *Instituto de Investigação Científica Tropical*.

à la fois en termes de disciplines scientifiques concernées et en nombre de chercheurs mobilisés. Aux Pays-Bas, dans un contexte de diminution des effectifs du principal institut spécialisé, le KIT, le pays est toutefois en mesure de mobiliser près de mille chercheurs (en "équivalent temps plein"), répartis dans plus de trente instituts de recherche et universités. Au Royaume-Uni, les recherches en coopération pour le développement mobilisent, dans le cadre d'appels d'offres, de nombreux chercheurs appartenant principalement à une trentaine d'institutions de recherche de l'enseignement supérieur. La restructuration de la principale institution spécialisée, le NRI, qui a entraîné une réduction importante de son personnel, devrait conduire à une mobilisation encore plus large de la communauté scientifique britannique, dans le cadre d'un concept opérationnel qualifié de *flexible resourcing*, c'est-à-dire à la capacité de fonctionner en géométrie variable et de mobiliser les experts britanniques nécessaires selon les besoins et la demande des clients. Le modèle mis en place au Japon, notamment dans le domaine de la recherche agronomique, relève un peu du même principe. Il existe dans ce pays un centre de recherche internationale pour les sciences agricoles, le JIRCAS¹⁵, qui est l'une des dix-neuf institutions japonaises de recherche sur l'agriculture ; il ne dispose que d'une centaine de chercheurs, mais, dans le cadre d'appels d'offres négociés, les chercheurs des dix-huit autres institutions relevant du ministère de la coopération sont sollicités.

En France, la nécessité de faire éclater ce que le rapport Berque a appelé en 1982 le "ghetto tropical" et de mobiliser plus largement la communauté scientifique française vers des recherches en coopération pour le développement, s'est affirmée dès la fin des années 70 et le début des années 80. Et si l'ensemble de la communauté scientifique française s'est mobilisée plus largement, notam-

15. JIRCAS : *Japanese International Research Center for Agricultural Sciences*.

ment dans le cadre d'appels d'offres nationaux gérés par le ministère de la recherche et dans le cadre des appels d'offres européens, les institutions spécialisées, tout en se réformant, se sont maintenues.

Les thématiques de recherche

On constate que les grands domaines thématiques concernés par ces politiques d'aide à la recherche au Nord pour les pays du Sud sont plus ou moins identiques dans tous les pays, même s'ils font appel à ce que j'appelle des styles de sciences ou des pratiques très contrastés dans leur mode opérationnel et les programmes mis en place. Jusqu'au début des années 80, les thématiques qui ont fait l'objet d'un soutien du Nord ont été largement dominées dans tous les pays par les problèmes de production agricole au sens large et de recherches sur les milieux naturels. Ce domaine de l'agriculture et de l'environnement représente en effet pour les anciennes puissances coloniales, notamment le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas, plus de la moitié des efforts fournis, que ce soit en nombre de chercheurs ou en budgets consentis. Ce premier domaine inclut donc l'agriculture, mais plus largement la forêt, parfois les pêches, et souvent l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Le deuxième domaine, par ordre d'importance, est dans tous les pays celui de la médecine, qui bénéficie en moyenne de 10 à 25 % des budgets nationaux. Viennent ensuite les sciences sociales, qui représentent environ 10 à 15 % de ces mêmes budgets, sauf aux Etats-Unis où ces disciplines, qui ne sont d'ailleurs pas répertoriées séparément, font l'objet de moins d'attention que dans les autres pays.

Jusqu'à une période récente, peu de pays se sont intéressés à soutenir les sciences fondamentales — je parle de recherche, et non de formation à la recherche ou d'éducation supérieure — ainsi que les recherches industrielles

et technologiques. Seuls la Suède, le Japon et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas s'y sont employés.

Géostratégies

Encore une fois, les histoires coloniales ont pesé et pèsent encore sur les géostratégies, même si des diversifications se sont opérées, principalement depuis la fin des années 70. Ainsi, le Royaume-Uni est surtout présent en Afrique anglophone ainsi que dans ses anciennes colonies en Asie ; la France l'est en Afrique francophone, en Afrique subsaharienne et dans le Maghreb ; les grandes puissances, Etats-Unis et Japon, tentent d'être présentes partout dans le monde mais concentrent leur activité de coopération technologique plus que scientifique dans les pays émergents en Asie et en Amérique latine. Parfois — et c'est surtout le cas des Etats-Unis —, la raison diplomatique prime. Ainsi, les activités, notamment américaines, sont très concentrées en Egypte et en Israël, pour les raisons que l'on connaît.

Après une période d'intervention dans un nombre croissant de pays, et en partie à la suite de l'arrêt de la politique des blocs, plusieurs Etats resserrent leurs dispositifs et concentrent leurs efforts sur un nombre limité de pays. C'est notamment le cas des pays scandinaves et des Pays-Bas. Cette approche est pratiquée, par exemple, par la Suède, qui privilégie les pays les plus pauvres souvent engagés dans un processus de reconstruction, comme l'Erythrée, l'Ethiopie, le Mozambique, la Namibie, le Vietnam, Cuba et le Nicaragua, où elle est très présente. A l'exception des Etats-Unis et du Japon, tous les pays concentrent la majorité de leur attention sur l'Afrique. De façon schématique, on peut dire que les pays européens sont présents partout, mais surtout en Afrique ; que les Etats-Unis sont présents partout, mais surtout en Asie et au Proche-Orient, principalement en Israël et en Egypte

comme je l'ai mentionné ; que le Japon est présent partout, mais surtout en Asie.

Enjeux et nouvelles perspectives

Si la question de la coopération scientifique et technologique avec le Sud, ainsi que celle du renforcement des capacités de recherche pour le développement se posent encore aujourd'hui avec autant d'actualité et d'urgence qu'il y a trente ans, vingt ans ou dix ans, le contexte et les termes du débat ont pourtant profondément changé. Dans un contexte d'après-guerre froide marqué par la fin des blocs, l'économie mondiale est en voie d'unification et de globalisation. Les activités scientifico-techniques se mondialisent de plus en plus, le rôle des Etats s'affaiblit, les budgets publics s'infléchissent et les disparités vont croissantes entre, d'un côté, les pays industriels ou émergents, situés principalement en Amérique latine et en Asie, et, de l'autre, les pays les moins avancés, africains pour la plupart. L'avènement des nouvelles technologies, surtout dans le domaine des sciences de la communication et de l'information, des nouveaux matériaux ou des biotechnologies, montre à l'évidence que, de plus en plus, l'avenir appartient à ce que l'on appelle les "sociétés de savoirs". De ce fait, l'approche techniciste, qui prônait et prône encore qu'il suffit de transférer au Sud les technologies disponibles au Nord, se trouve confrontée à la complexité de la réalité des apprentissages technologiques. Ceux-ci nécessitent non seulement des choix appropriés et des adaptations aux conditions locales, mais aussi une culture technologique ainsi que des connaissances et des savoirs que beaucoup de pays du Sud sont loin de maîtriser. Les problèmes posés à la recherche ont eux aussi changé, ou se sont déplacés. La formation de personnes qualifiées prend une importance prépondérante.

Si la question des ressources naturelles et de leur exploitation est toujours un enjeu, l'approche productiviste de la révolution verte est maintenant remise en cause. Ses limites et ses effets pervers, notamment son impact sur l'environnement, imposent un dépassement du modèle et il faut désormais concevoir une réponse collective aux problèmes de sécurité alimentaire principalement rencontrés au Sud, tout en préservant l'environnement et la durabilité des systèmes de production. La population mondiale n'est plus majoritairement rurale mais urbaine, et la gestion des villes, comme la lutte contre la pauvreté, demande, outre la mise au point d'instruments de suivi spécifiques, une accumulation de connaissances nouvelles, en particulier dans le domaine des comportements et des logiques sociales. Le rythme de l'accumulation des connaissances et des découvertes scientifiques s'accélère et les modes de production des nouveaux savoirs changent. Ainsi le recours à la technologie est devenu de plus en plus nécessaire pour la production des nouveaux savoirs.

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication a également modifié la réalité des institutions et des groupes de recherche. Si les pays du Sud qui commencent à tirer parti des investissements étrangers ou nationaux consentis pour développer leur système d'éducation et de recherche sont de plus en plus nombreux, les pays qui sont aujourd'hui marginalisés ou mis complètement hors course, restent largement majoritaires. Pourtant, ce n'est pas, loin s'en faut, par manque de chercheurs de qualité : leur nombre comme leur degré de formation ont en effet augmenté de façon importante au cours des années 70 et 80. Il est d'ailleurs intéressant de constater que, à des niveaux d'investissement comparables, les résultats sont parfois très contrastés. Parmi les changements récents, citons encore l'exigence de résultats, qui se fait également de plus en plus pressante, — je crois que nous le ressentons tous assez fortement. Toutes ces questions et ces évolutions récentes obligent à repen-

ser les fondements des politiques de coopération scientifique et d'aide à la recherche, à repenser les demandes d'intervention, les modèles d'organisation et les modèles d'aide et de coopération.

Questions pour l'avenir

Légitimité et devoir d'ingérence scientifique

Première question : en quoi notre activité de recherche pour le développement est-elle légitime, et relèverait-elle d'un devoir d'ingérence scientifique ? L'entreprise coloniale a tiré de la science un cadre de légitimation qui donne un rôle central à ladite science. Même si la période coloniale est désormais révolue, le monde n'en reste pas moins divisé schématiquement en deux pôles. Le premier pôle, celui de la civilisation occidentale, tire sa supériorité de ses capacités scientifiques et techniques, génératrices de connaissances, de ses technosciences dérivées, porteuses d'innovations, et d'une organisation sociale façonnée par le développement des techniques. Bien sûr, la ligne de démarcation entre les deux pôles de civilisation n'est pas immuable. Cependant, tant que les pays appartenant au second pôle seront dépourvus d'une base scientifique et technique suffisamment développée, ils ne pourront qu'accepter plus ou moins passivement les connaissances scientifiques et les innovations techniques fournies par l'Occident, sans pouvoir vraiment en tirer parti. Cette dichotomie et la supériorité, qu'on y soit favorable ou non, d'une civilisation ou d'un modèle sur l'autre justifient-elles pour autant que des chercheurs du Nord aillent faire de la recherche pour le développement au Sud ?

Les problèmes récurrents qui se posent au Sud — maladie, malnutrition ou sous-nutrition, dégradation de l'environnement, marginalisation et pauvreté, développement

des mégapoles —, et auxquels la recherche scientifique peut apporter des solutions, sont souvent mis en avant pour justifier cette sorte d'ingérence scientifique. La formule "recherche pour le développement" elle-même, qui suggère implicitement une relation étroite entre les résultats attendus de cette recherche et le développement des sociétés considérées, propose en effet de nouveaux fondements qui pourraient légitimer la présence de chercheurs du Nord dans le Sud. Mais cette approche ne peut être acceptable et finalement légitime que s'il existe une demande de coopération de la part des communautés scientifiques au Sud, et à condition que les chercheurs du Nord prennent en compte les systèmes de référence et de représentation locaux, afin d'intégrer dans leur système de construction des connaissances les valeurs culturelles et sociales dont leurs collègues du Sud sont porteurs. Cette recherche pour le développement ne peut donc se faire qu'en partenariat et dans le cadre d'une réflexion épistémologique commune sur l'indissoluble relation entre le système cognitif et l'environnement sociétal qui l'inspire et le détermine. Cela ne va évidemment pas de soi en raison du caractère dominant de la science occidentale et des inégalités initiales. Or ces inégalités ne pourront être dépassées que si les pratiques et les méthodes des uns et des autres sont renouvelées.

Certains pays du Nord, dans le but de rééquilibrer la collaboration Nord-Sud en faveur du Sud et d'assurer une véritable prise en compte des valeurs des sociétés du Sud, ont récemment décidé de réformer radicalement leur politique de coopération scientifique avec les pays en développement. Nous avons déjà évoqué le cas des Pays-Bas, où la nouvelle politique définie par le ministère de la coopération implique non seulement un transfert des ressources des institutions hollandaises vers celles des partenaires du Sud, mais aussi la définition par ces mêmes partenaires, et de façon quasi unilatérale, des priorités de recherche qui seront menées en partenariat. Remettant directement en cause la participation active des

chercheurs hollandais, notamment dans la définition des priorités, cette nouvelle politique a ouvert une crise de légitimité dans la communauté scientifique néerlandaise active dans le domaine de la recherche pour le développement. En effet, pour travailler au Sud, les chercheurs du Nord n'ont pas seulement besoin de légitimer le coût de leur expatriation ; ils doivent aussi, et de plus en plus, légitimer leur présence outre-mer auprès de leurs collègues, de l'opinion publique, des décideurs politiques et des responsables des budgets civils publics de leur pays. L'intérêt des recherches qu'ils mènent non seulement par rapport au développement des pays du Sud, mais également par rapport au développement de leur propre pays, doit être prouvé. Cela est particulièrement vrai aux Etats-Unis, où de nombreux efforts de communication sont faits en direction du Congrès et vers le public américain pour montrer que les programmes soutenus par le passé ont été largement remboursés, que, tout en contribuant à la résolution de problèmes de développement du Sud, les programmes actuels bénéficient toujours aux Etats-Unis, tant sur le plan scientifique qu'économique, et que ces programmes les aident à ouvrir de nouveaux marchés. Ces rapports destinés au Congrès sont publics ; on peut y avoir accès. C'est tout à fait intéressant. On y trouve par exemple la démonstration que l'investissement fait à Taïwan ou en Corée du Sud a été largement remboursé par les exportations américaines vers ces pays. Au Canada, le CRDI, qui s'était avant tout efforcé, dès le départ et au cours des premières décennies, de répondre aux demandes du Sud, ne s'est pas suffisamment préoccupé de son image sur le plan national. C'est en partie pour pallier ce déficit de visibilité et, à terme, de légitimité, qu'il a entrepris d'associer beaucoup plus largement la communauté scientifique canadienne et, plus récemment, d'autres partenaires canadiens, pour essayer de s'en faire des alliés. Cette question de la légitimité interpelle tous les pays du Nord.

Disparités croissantes et stratégies différenciées

Deuxième point : la question des disparités croissantes et de la nécessité de concevoir des stratégies différenciées pour répondre à cette disparité entre les pays du Sud. De fait, en cette fin de siècle, nous ne pouvons que constater un accroissement des écarts entre pays industrialisés et pays en développement, ou entre Nord et Sud, mais aussi entre pays du Sud. Ces disparités de situations et de niveaux de développement scientifique nécessitent des stratégies différenciées. Si les chercheurs des pays du Sud les plus avancés sur le plan scientifique peuvent tirer pleinement parti des programmes de recherche en coopération ou en partenariat proposés par les pays du Nord — et auxquels les chercheurs du Nord s'associeront d'autant plus volontiers que leurs partenaires seront scientifiquement avancés —, il n'en est pas de même pour les autres pays ; cette approche ne peut être efficace que si elle est accompagnée de mesures complémentaires visant à renforcer les capacités scientifiques et techniques de ces derniers. Cette aide inclut les activités de formation ou de complément de formation à la recherche, et les soutiens institutionnels qui, le plus souvent, ne peuvent s'envisager que sur la durée : équipements de laboratoire, fournitures pour les travaux, instruments de communication et de mise en réseau, aide pour l'organisation de conférences, soutien aux associations scientifiques locales, et toute autre forme d'aide qui pourra contribuer à l'émergence de groupes de recherche et de communautés scientifiques locales.

Science publique et science privée

Le troisième point concerne la privatisation accrue des activités de recherche et ses conséquences sur nos activités. Les normes qui régissent le fonctionnement de la communauté scientifique internationale nous ont habitués à considérer la connaissance scientifique comme un bien

universel disponible pour tous. A cette science publique prise en charge par les Etats, s'oppose de plus en plus une science privée, ou privatisée, en prise avec les marchés mondiaux. Dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie, on a tendance à considérer la capacité de création scientifique comme une arme commerciale. De bien public qu'elle était, ou est encore, la science est en passe de devenir un bien privé que l'on risque de ne plus pouvoir partager, car l'investissement des firmes privées dans la recherche va de pair avec une exigence de réglementation assurant des droits de propriété sur les connaissances scientifiques et les innovations technologiques qu'elles génèrent. Le contexte mondial, obligeant à rechercher la compétitivité, tend à privilégier les modes de production scientifiques directement valorisables. Le mode de professionnalisation des chercheurs s'en trouve également modifié. Les valeurs qui étaient traditionnellement attachées à la recherche, telles que le partage des résultats avec la communauté des pairs et le désintéressement, la recherche de la notoriété académique plus que de la reconnaissance ou de l'enrichissement économique personnel, sont en effet remises en cause. Les recherches s'inscrivent de plus en plus dans un court terme, et l'obligation de publier, c'est-à-dire de rendre public, est remplacée progressivement par l'obligation de résultats valorisables et commercialisables. Les normes de communication et de publication de la production scientifique sont profondément bouleversées ; le nombre de thèses dont la soutenance n'est pas publique a tendance à croître ; des informations circulent dans des réseaux confidentiels reliant des boîtes électroniques privées ; nombre de découvertes scientifiques sont brevetées puis exposées aux médias, avant que les journaux de spécialistes en aient organisé la critique.

Dans ce contexte de mondialisation de l'économie, les préoccupations d'intérêt national, de culture et de partage du progrès sont reléguées au second plan, et nombre d'objectifs de développement ne relevant pas de la logi-

que du marché, comme la recherche de l'équité, la qualité de vie ou la maîtrise de la pauvreté, risquent de se voir écartés d'un agenda de recherche d'une science mondiale qui serait désormais privatisée. Les plans d'ajustement structurel, qui participent de la même logique de mondialisation et de privatisation, ont déjà contraint nombre de pays du Sud, dans le cadre de la renégociation de leur dette, à réduire leurs dépenses publiques jugées non directement productives. Parmi ces dernières, on retrouve fréquemment l'éducation et la recherche. De plus, de nombreuses institutions de pays du Sud voient leurs techniciens et leurs chercheurs, en quête d'un meilleur statut et d'une meilleure situation, rejoindre des institutions privées qui sont souvent des firmes multinationales.

Mais la "science privée" peut-elle exister et survivre sans la "science publique" ? Il est improbable que les entreprises privées soient prêtes à assumer seules les coûts de la recherche de base, dont les résultats sont incertains mais dont les découvertes avérées sont nécessaires aux firmes innovantes. De par sa finalité et sa nature, la science privée ne peut pas créer les conditions qui permettent de générer la diversité et l'originalité nécessaires au renouvellement des découvertes scientifiques, sources d'innovation. La science est pour nous — je rejoins là mon collègue Michel Callon, de l'Ecole des Mines —, un bien public qui doit être absolument préservé, car elle est principalement source de variété et d'originalité. Il est donc vital, pour les firmes privées comme pour les Etats, de maintenir un espace national de science publique, seul capable de préserver un degré d'autonomie nécessaire à des communautés ou à des groupes de recherche variés.

Science publique et science privée sont donc nécessairement complémentaires. Les formes que prennent ou que prendront les alliances nécessaires et renouvelées entre science publique et science privée dépendent principalement des capacités de proposition et de négociation des acteurs impliqués, que ce soient les chercheurs publics ou

privés, les responsables des politiques scientifiques ou les dirigeants des firmes privées. Ce constat a des conséquences sur l'avenir des politiques scientifiques au Nord comme au Sud, et sur la réorganisation, au Nord, des institutions impliquées dans la recherche pour le développement. Le financement public des coopérations scientifiques avec les pays du Sud a décliné dans la plupart des pays du Nord, principalement aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Japon. La Suède est probablement l'un des seuls pays qui envisage de doubler son aide publique à la recherche pour le développement des pays du Sud dans les deux ou trois prochaines années. Les coopérations technologiques, principalement américaines et japonaises, prennent le relais. Je crois que c'est très visible dans les pays asiatiques les plus avancés et en Amérique latine. L'Union européenne, dans le cadre de sa nouvelle stratégie, vise également à renforcer ses coopérations scientifiques et techniques avec les pays émergents, afin de faciliter l'accès des entreprises européennes à des marchés à croissance rapide. Ces coopérations concernent le plus souvent les pays disposant d'un potentiel technoscientifique avancé. Les politiques d'aide au développement doivent tenir compte de cette nouvelle donne. De nouvelles formules permettent d'associer des firmes privées aux meilleurs laboratoires publics des pays émergents au Sud. Des institutions spécialisées du Nord comme le KIT, aux Pays-Bas, ont adapté leur stratégie, déjà depuis le milieu des années 80, en adoptant une approche résolument commerciale et orientée vers le client — c'est un peu leur devise actuellement. Au Royaume-Uni, l'Institut sur les ressources naturelles, qui est privatisé depuis 1996, a séparé ses activités en deux entités juridiques distinctes : l'une s'occupe des activités de recherche, l'autre des activités d'expertise avec, pour le personnel, des possibilités de mobilité entre les deux entités. Ces changements de stratégie et de statut du KIT et du NRI ont été en partie provoqués par la diminution progressive des contributions publiques directes à leurs

activités, qui a entraîné une diminution de leurs effectifs. Si ces deux institutions redoutent la concurrence, elles sont en fait prêtes à relever le défi, considérant qu'elles détiennent un certain nombre d'avantages comparatifs, et notamment une capacité à mobiliser, dans le cadre de contrats à durée déterminée et suivant la demande, des spécialistes et des experts au sein de la communauté scientifique nationale ou à l'étranger, notamment dans les pays du Sud. Plusieurs associations originales, qui allient recherche publique et privée, ont également émergé au cours des dernières années. J'en mentionnerai une : le laboratoire international de biologie végétale et tropicale, l'ILTAB, en Californie, qui est le fruit d'un accord entre un institut français de recherche, l'IRD, et un institut américain de recherche fondamentale, le SCRIPS.

La coordination

Le quatrième point concerne la coordination. La multiplication croissante et souvent désordonnée des initiatives de la part des donateurs et leur manque de cohérence ont suscité très tôt des critiques. Ces critiques, qui remontent aux années 70, ont été suivies de propositions visant à établir des actions de coordination entre les différents donateurs et entre les donateurs et les bénéficiaires. L'un des premiers efforts institutionnalisés a été, au cours des années 60, la création du Comité d'assistance pour le développement de l'OCDE¹⁶, le CAD, dont le but était de coordonner les efforts et les politiques des pays membres. Si les modes de coordination institutionnalisés restent encore peu nombreux à ce jour, le nombre de forums et d'initiatives *ad hoc* de coordination a augmenté de façon importante au cours des vingt dernières années. Si la coordination entre donateurs peut améliorer l'efficacité globale de l'aide, un autre argument plaide en sa faveur :

16. OCDE : Organisation de coopération et développement économiques.

elle permet aussi de remédier à la lourdeur des interventions multiples, de leur donner un cadre, et de réduire les difficultés de gestion pour les institutions bénéficiaires. Il existe cependant un certain nombre d'obstacles au renforcement de la coordination entre les donateurs ; les plus importants, semble-t-il, sont liés à l'existence d'une culture de compétition entre donateurs. Quoi qu'il en soit, nous pensons que, plus que cette question de coordination entre donateurs, c'est celle de l'interface entre donateurs et bénéficiaires qui est probablement importante. La définition des besoins et des priorités des institutions bénéficiaires devrait, selon nous, être le point de départ de la coordination des donateurs. En d'autres termes, ce serait à l'institution bénéficiaire qu'il devrait revenir de coordonner les donateurs, plutôt que l'inverse. De la même façon, chaque bénéficiaire, qu'il s'agisse d'un pays ou d'une institution, devrait définir avec les donateurs un système plus unifié, moins éclaté qu'il ne l'est trop souvent, pour rendre compte des dépenses et des activités à l'ensemble des donateurs.

L'émergence de nouveaux espaces géopolitiques a également contribué à la création de programmes intégrés visant au renforcement des coopérations scientifiques pour le développement. C'est le cas de l'Union européenne, qui a ainsi contribué à l'émergence d'une capacité européenne de recherche pour le développement et à une plus grande coordination entre les pays membres dans ce domaine. D'autres projets, impulsés notamment par la Banque mondiale, ambitionnent de favoriser l'émergence d'un système mondial de recherche pour le développement.

L'émergence d'un système mondial

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots sur l'émergence de ce système mondial. Il existe déjà un système international de recherche agronomique, le

Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), qui a fait ses preuves. D'autres tentatives ont été engagées pour mettre en place des dispositifs internationaux sur le même modèle, notamment dans le domaine de l'environnement et de la santé, même si, jusqu'à ce jour, elles n'ont pas abouti à une véritable institutionnalisation. C'est donc une nouvelle fois dans le domaine des recherches agronomiques qu'un système qualifié de global ou de mondial est en train de prendre forme. Je ne décrirai pas ce système que vous connaissez, je pense, aussi bien que moi. Dans ce secteur, nombre de recherches, dans le domaine notamment des biotechnologies ou de la biologie cellulaire, nécessitent un environnement que les laboratoires du Sud, même ceux des centres internationaux, ont de plus en plus de mal à mettre en place et à faire fonctionner. De même, les scientifiques de haut niveau des pays du Nord hésitent désormais à s'expatrier dans des centres internationaux situés au Sud, car ils ne sont plus certains de pouvoir y maîtriser l'avenir de leurs recherches ou même les droits de propriété internationale attachés à leurs résultats. En conséquence, la dépendance du système du GCRAI vis-à-vis d'institutions de recherche des pays du Nord que l'on appelle les centres de recherche les plus avancés, ou ARI, se trouve accrue, et le rôle de ces derniers au sein du système global se trouve renforcé de par leurs compétences et leurs collaborations. L'un des enjeux pour les pays du Nord réside donc dans l'identification et la reconnaissance, au sein du système mondial, de leurs ARI les plus performants.

Plusieurs grands pays du Nord, notamment les Etats-Unis, le Japon et la France, se sont déjà positionnés pour offrir les services de leurs meilleurs établissements scientifiques. Parmi les universités américaines organisées au sein du GREAN¹⁷, l'université Cornell semble

17. GREAN : *Global Research on the Environmental and Agricultural Nexus*.

aujourd'hui la mieux placée. De son côté, la France propose Agropolis, situé à Montpellier, qui s'affirme comme l'un des carrefours majeurs de la recherche agronomique tropicale en Europe et dans le monde. Cette évolution qui renforce le rôle des ARI, renvoie au débat que j'ai évoqué sur l'évolution des approches et des concepts. En effet, bien que l'on souhaite que les ARI contribuent à la formation des chercheurs expérimentés du Sud, particulièrement dans le domaine des biotechnologies, en renforçant le rôle des ARI du Nord, on opte délibérément pour l'approche privilégiant la résolution des problèmes en reléguant au second plan celle du renforcement des capacités de recherche au Sud. Cette évolution vers une division internationale du travail scientifique assignerait à quelques ARI sélectionnés au Nord les recherches nécessitant les équipements les plus sophistiqués dans les environnements scientifiques les plus compétitifs et, probablement, justifiées si on se place uniquement dans une optique de résultats. Mais ne porte-t-elle pas les germes d'un affaiblissement supplémentaire du système de recherche du Sud ? Si sa mise en place est justifiée par l'urgence des problèmes qui se posent à la recherche, il faudrait aussi veiller, au sein du système mondial, à ne pas accentuer encore l'asymétrie entre le Nord et le Sud. Poussée à l'extrême, cette tendance pourrait aboutir à la création d'un système unique et unifié largement dominé par le Nord, puisque c'est le Nord qui en est le principal financier. Cette évolution serait tout aussi dommageable pour les pays du Sud que pour ceux du Nord, et il est aujourd'hui vital de préserver la diversité, source de création, en maintenant et en renforçant les différents éléments du système mondial en émergence, et en facilitant leur interaction mutuelle plutôt qu'en cherchant leur unification.

Conclusion

L'étude comparée des politiques, des programmes et des institutions mis en place par les pays du Nord montre à l'évidence qu'il n'existe pas un système ou un modèle unique, adoptable par tous. Chaque modèle a été façonné par une histoire politique, sociale, culturelle propre à chaque pays, qui a donné naissance à un réseau original d'institutions. S'il existe des tendances convergentes concernant les concepts, les modèles et les approches, l'évolution des systèmes nationaux vers un modèle unique n'est ni souhaitable ni réaliste. Mais s'il est vain de rechercher une configuration optimale, on peut tirer parti de la diversité des approches et des systèmes pour organiser leur complémentarité. Cette recherche de complémentarité, devenue impérative dans une ère de diminution des budgets publics d'aide au développement et à la recherche, doit se concevoir aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale. Elle est certainement source d'enrichissement pour tous. La science elle-même doit chercher à s'enrichir de la diversité des cultures du monde. C'est sur cette diversité que les chercheurs, qu'ils soient du Nord ou du Sud, doivent miser pour faire émerger ensemble de nouveaux questionnements et identifier de nouveaux objets de recherche. La science, si elle est tendue vers l'universel, ne peut que gagner à se métisser et à se nourrir de modes variés de raisonnement. C'est sur ce métissage d'une approche résolument comparative et sur la diversification des épistémologies employées que repose notre capacité de renouvellement. Les coopérations Nord-Sud contribuent à renforcer ce métissage, mais l'inégale répartition des ressources consacrées aux activités de recherche dans le monde rend souvent difficile la pratique de ces coopérations. Pour pallier en partie ces problèmes d'asymétrie, il me semble nécessaire de compléter les instruments de coopération ou de partenariat classiques qui fonctionnent dans nombre de pays, notamment en Asie et en Amérique latine, avec des instru-

ments d'aide à la recherche qui accompagnent l'émergence de capacités locales susceptibles de se développer en communautés scientifiques nationales denses, dynamiques et, si possible, durables.

Discussion

Question : *L'exposé de Monsieur Gaillard est particulièrement stimulant, notamment pour les chercheurs du CIRAD, car il a le mérite de clairement "mettre les pieds dans le plat" et de poser de manière sous-jacente mais très claire le problème des perspectives et de l'évolution d'institutions spécialisées comme le CIRAD, mais aussi l'IRD, dans un contexte de fortes mutations. Il me semble que, dans les questions que vous avez posées et les ouvertures que vous avez faites à la fin de votre exposé, vous montrez les différentes perspectives qui permettent de consolider un dispositif de recherche en coopération avec les pays du Sud, en soulignant notamment qu'il y a des besoins de complémentarité, des besoins de diversité, des besoins d'articulation forte entre recherche publique et recherche privée. Je voulais vous demander si finalement, un scénario plus pessimiste ne serait pas éventuellement envisageable. L'une des caractéristiques de l'évolution des quarante dernières années, est qu'il y a eu une très forte continuité, en tout cas dans le cadre français, entre une recherche d'origine coloniale et une recherche pour le développement, parce qu'en fait on n'a pas vraiment changé de paradigme ; on était dans les deux cas sur des dispositifs de recherche publique. Or ce qui est remis en cause aujourd'hui, c'est le principe même de la notion d'aide publique au développement. Car que veut dire aide publique dès lors qu'on libéralise, que les Etats se retirent, que l'on privatise à tout va ? Que veut dire développement quand les anciennes dualités "tiers monde - pays développés", "pays du Nord - pays du Sud", volent en éclats du fait de l'évolution du contexte ? N'est-on pas finalement dans un changement complet de perspective qui remet en cause la notion même de développement, et donc l'existence, la viabilité des dispositifs spécifiques ?*

Jacques Gaillard : C'est une question qui pourrait faire l'objet d'une nouvelle conférence ! Je crois que dans tous les pays que j'ai pu visiter on se la pose, et on y apporte des réponses différentes. La question centrale, en fin de compte, est la suivante : quelle est la légitimité des institutions et des modèles qu'on a mis en place ? Même dans les pays qui vont le plus vers la privatisation, je pense en particulier aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, on donne des réponses pour légitimer une aide publique au développement des pays du Sud. Il existe plusieurs types de réponses. Il y a d'abord la réponse, qui est peut-être la plus ancienne, de la solidarité. Je crois que c'est celle qui a été utilisée au début de la mise en place des systèmes suédois et canadiens notamment. Mais c'est aussi une réponse qui est apportée par nos politiques en France. Il existe une autre justification : celle de l'intérêt mutuel. C'est une réponse des années 70 et 80, durant lesquelles on a parlé de partenariat et dit que, en faisant de la recherche en partenariat avec les chercheurs du Sud, non seulement on les aidait à mettre en place leur propre capacité de recherche mais, en même temps, on renforçait la nôtre, et notamment on renouvelait nos problématiques. Troisième réponse : celle de l'intérêt national, qui est, je pense, de plus en plus prégnante actuellement. Il est clair que les différentes institutions, que ce soit l'USAID¹⁸ aux Etats-Unis ou l'ancienne ODA¹⁹ au Royaume-Uni, sont souvent de plus en plus poussées par les politiques à faire la preuve que l'aide apportée aux pays du Sud dans le domaine de la recherche a été utile non seulement pour ces pays, mais aussi pour les pays du Nord où elle s'est concrétisée par des retours pour la recherche elle-même et pour leur économie. Je crois que toutes ces justifications font que tous les systèmes vont changer, certes, mais vont quand même perdurer.

18. USAID : *United States Agency for International Development*.

19. ODA : *Overseas Development Administration*.

Question : *A propos des modalités diversifiées d'intervention des pays du Nord vers les pays du Sud, vous avez dit que l'une des tendances actuelles était le renforcement des capacités du Nord pour le Sud, et vous avez signalé le risque que pourrait présenter une telle évolution. Je pense qu'il faudrait se poser la question de savoir s'il existe une possibilité de renforcer les capacités des pays du Sud à réaliser leurs propres recherches. En fait, il faudrait se poser trois questions. L'une a trait à la coopération Sud-Sud et au développement d'une dynamique de régionalisation de la recherche dans les pays du Sud : il serait intéressant de réfléchir aux modalités de régionalisation de la recherche. La deuxième concerne les liaisons entre recherche et appui au développement : n'y aurait-il pas intérêt à développer des coopérations scientifiques Nord-Sud ancrées sur des problématiques de développement et, en même temps, à essayer de développer des approches intégrées de recherche et de formation en coopération ? Souvent, la coopération se fait de manière bilatérale avec des organismes de recherche du Sud, et les universités du Sud sont ignorées, alors qu'il existe des coopérations entre les universités du Nord et celles du Sud. Une approche concertée entre organismes de formation et organismes de recherche en coopération du Nord serait peut-être un moyen d'améliorer ce type d'action. Troisième point : dans de nombreux pays du Sud, on constate que les différents organismes, à l'échelon national, mais surtout à l'échelon européen, interviennent de manière complètement déconnectée. N'y aurait-il pas intérêt, justement, à renforcer une coopération européenne pour mieux intervenir au Sud ?*

Jacques Gaillard : Que faire pour renforcer les capacités scientifiques au Sud ? Revenons un instant sur le cas de la France : je crois que nous avons un système qui a certes évolué, mais qui est vraiment l'héritage de ce qui a été mis en place dans les colonies. Par rapport à ce qui s'est fait dans les autres pays du Nord, ce qui manque vraiment à la France, c'est ce que j'appellerai un outil d'aide à la

recherche pour le renforcement des capacités du Sud. Il pourrait s'agir d'une fondation, d'un programme géré par un ministère, ou d'une agence de moyens. Cela pourrait prendre différentes formes, mais je crois que l'expérience montre, dans ce domaine, que les structures les plus efficaces sont souvent celles qui sont le plus autonomes vis-à-vis des pouvoirs politiques. Je pense surtout aux fondations, que ce soient les fondations américaines ou d'autres qui ont été créées depuis, celle pour laquelle je travaille par exemple, car ce sont elles qui sont capables de répondre avec le plus de flexibilité et les délais les plus courts. Et je pense qu'il faudrait veiller à ce qu'un tel mécanisme, qui à ma connaissance n'existe pas encore en France, puisse y être mis en place. Nous avons bien Aire Développement, mais je crois que si Aire Développement répondait à un mécanisme de ce type, il faudrait véritablement renforcer cette structure, lui donner davantage de moyens. Il faut effectivement, comme vous l'avez évoqué, penser ce mécanisme également à l'échelle européenne, parce que, autant les programmes de soutien à la collaboration Nord-Sud comme STD²⁰ et plus récemment INCO-DEV²¹ ont été en mesure de renforcer les coopérations Nord-Sud et les capacités de recherche en Europe, autant ils ont manqué, je crois, d'un instrument qui aurait favorisé le renforcement de ces capacités au Sud, et permis ainsi aux partenaires du Sud de pouvoir véritablement participer à une coopération Nord-Sud, si ce n'est sur un plan d'égalité, au moins dans un contexte moins inégal. Je pense que la France a également besoin d'un instrument de ce type, mais qu'il faudrait le positionner au niveau de l'Europe. Un projet de fondation européenne pour la recherche pour le développement a fait l'objet de discussions successives au sein de la Commission européenne. S'il voyait le jour, il devrait, entre au-

20. STD : Science, technologie pour le développement.

21. INCO : Programme de recherche pour le développement de la Commission européenne.

tres choses, mieux soutenir directement les partenaires des pays du Sud.

Question : *Je voulais revenir sur la question du statut de chercheur dans les pays du Sud. Dans quelle mesure tous les modèles de coopération que vous avez évoqués, le renforcement des capacités de recherche dont nous venons de parler, peuvent-ils marcher si, justement, ce statut n'est pas bien établi et motivant ?*

Jacques Gaillard : Je commencerai par faire le même constat que vous : effectivement, c'est un vrai problème. La Fondation internationale pour la science (IFS), pour laquelle je travaille, a organisé récemment une réunion d'information au CNEARC²², à laquelle ont participé beaucoup d'étudiants et de chercheurs des pays du Sud. Après le séminaire, nous avons eu une séance de discussion avec eux sur les possibilités de soutenir leurs recherches. Sur la dizaine de chercheurs avec lesquels nous avons parlé, la grande majorité était effectivement en situation de précarité, c'est-à-dire sans statut officiel, sans appartenance institutionnelle. C'est un problème qui, je pense, est spécifique à de nombreux pays africains, et auquel on est confronté. Certains pays, je pense notamment au Cameroun, ont des capacités scientifiques et des chercheurs très compétents, et seraient capables d'émerger. L'IFS reçoit du Cameroun beaucoup d'excellentes demandes qui concernent des propositions scientifiques très pertinentes, très intéressantes, des demandes soumises par des chercheurs très qualifiés. Mais on doit faire face, effectivement, au problème de leur statut, et on va sûrement être amené à revoir certains de nos modes d'intervention. J'ignore quelle forme cela va prendre. Je sais que certaines institutions comme la SAREC réfléchissent à ce problème depuis un certain de temps. Certains sont prêts à financer les chercheurs, à leur donner des salaires. Je ne

22. CNEARC : Centre national d'études agronomiques des régions chaudes.

sais pas si c'est la bonne méthode, car elle ne permet pas de renforcer, à terme, les capacités nationales et de mettre en place de véritables communautés scientifiques, puisque le versement du salaire s'arrête à la fin du programme. Il faut sûrement réfléchir avec les pays du Sud à des modes d'intervention qui prennent en compte ces problèmes de statut et d'appartenance institutionnelle. Je n'ai pas de réponse toute faite.

Question : *Pourriez-vous revenir sur ce que je perçois comme une tension entre l'objectif qui serait d'appuyer le renforcement du dispositif de recherche dans le Sud, et la tendance actuelle du système qui irait vers une recherche d'excellence dans le Nord. Jusqu'à quel point est-on sur des tensions, de la concurrence ? Jusqu'à quel point peut-on être dans de la coopération ?*

Jacques Gaillard : Je crois que le recul est peut-être insuffisant pour qu'on puisse apporter une réponse définitive. Quand la question s'est posée à l'ORSTOM de monter un laboratoire de biotechnologie, les chercheurs de pointe de ce groupe sont d'abord allés se former, ou acquérir des compléments de formation, aux Etats-Unis. En partie par leurs contacts dans ce pays, mais aussi, je pense, après avoir réfléchi à l'implantation de ce type de laboratoire, ils ont décidé de le situer en Californie, à San Diego. Il est vrai que, en même temps, ce laboratoire a fait de gros efforts pour former des chercheurs du Sud ; il est passé, à l'ILTAB, un nombre très important de chercheurs du Sud, peut-être plus d'ailleurs de pays latino-américains et asiatiques qu'africains, même si quelques Africains y sont venus. On fait des efforts importants pour mettre ce labo en réseau avec d'autres laboratoires du Sud. Mais je crois qu'il existe tout de même un risque inhérent à ce type de structure, qu'il faudrait essayer de pallier en s'assurant que les autres fonctions sont remplies, et qu'on met bien en réseau ce type de laboratoire pour qu'il ne soit pas complètement déconnecté des laboratoires nationaux des pays du Sud. Je crois que la ques-

tion se pose également pour Agropolis, puisqu'il se positionne maintenant dans le cadre du GCRAI comme l'un des centres du Nord qui va prendre en charge certains des projets financés par ce centre, ou en tout cas cofinancés avec la France.

Question : *Je voudrais revenir sur la coordination des recherches. J'ai l'impression qu'elle a des conséquences — ou des objectifs, je ne sais pas — qui vont toujours dans le sens d'une réduction de l'aide publique, des moyens mis en œuvre. L'objectif est bien de faire mieux pour la même somme. Mais j'ai l'impression que c'est de plus en plus réducteur. Dans la mesure où les systèmes anciens étaient mauvais, coloniaux, on a fait des centres internationaux ; et maintenant, on va faire, en gros, trois centres de biotechnologies. On a l'impression qu'on laisse un peu tomber les institutions nationales. On pourrait se poser des questions sur notre fonctionnement en Europe vis-à-vis de cette organisation. On a bien vu que des choses se mettaient en place. Je suis toujours surpris de voir que, par exemple, ce sont les PCRD²³, STD, INCO, qui veulent coordonner une certaine forme de recherche pour les pays du Sud. Il n'y a jamais de représentants des pays du Sud dans les cercles qui décident des priorités de recherche pour ces pays. Je sais bien que, maintenant, ils interviennent : on leur demande leur avis en fin de parcours pour savoir si, effectivement, les projets qui ont été retenus correspondent à quelque chose qui pourrait être utile dans leur pays. Que pensez-vous de ces systèmes de coordination, qui me semblent à la limite du misérabilisme, pour ne pas être trop méchant... ?*

Jacques Gaillard : Lorsqu'à propos de ce problème de la coordination, j'ai dit que laisser aux pays du Sud la tâche de coordonner les aides apportées par les pays du Nord serait, à mon avis, l'un des modèles à suivre, ou en tout

23. PCRD : Programme cadre de recherche pour le développement.

cas à essayer, cela reposait sur des exemples concrets que je n'ai pas vécus mais sur lesquels j'ai pu lire des rapports. Je pensais notamment aux soutiens de programmes à l'Université de Dar-es-Salaam, en Tanzanie, et à l'Université Eduardo Mondlane, à Maputo, au Mozambique. Il est vrai que, dans les deux cas, il existait des capacités de négociation en la personne du recteur et de membres influents des deux établissements, et cela a relativement bien fonctionné. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas négociation. L'institution du Sud et les différents pays donateurs se mettent autour d'une table, discutent, et s'entendent sur des priorités définies par les pays du Sud et sur ce que les différents donateurs au Nord peuvent apporter.

Enfin, il existe une tendance plus pragmatique, qui existe dans beaucoup d'institutions du Nord. Bien qu'il y ait un discours du type "on va laisser les pays définir avec nous leurs priorités", finalement, on commence par définir nous-mêmes les domaines et les priorités sur lesquels on entend travailler et, ensuite, on invite les chercheurs du Sud à venir travailler avec nous sur des projets qui sont déjà bien bouclés. Je crois qu'on pourrait peut-être adopter la démarche inverse : aller discuter avec les institutions du Sud, voir quelles sont leurs priorités et évaluer ensuite, *a posteriori*, ce que nous pouvons, nous, apporter dans la collaboration.

Question : *Je crois qu'il serait dommage de terminer cette réunion sur l'idée que la mise en place du système mondial de recherche agricole irait dans le sens du renforcement des capacités du Nord au détriment des capacités du Sud. L'une des composantes principales du système mondial sont les systèmes nationaux de recherche agronomique, et nous devrions réfléchir aux moyens de les renforcer. La régionalisation me semble être un élément important, et il est dommage que vous n'ayez pas abordé les notions de pôle et de réseau, car c'est peut-être là justement que résident les solutions. Dans le système*

mondial de recherche agricole, on a pour ambition de développer des programmes globaux qui associent les capacités existantes en termes de recherche, que ce soit les centres internationaux, les ARI ou les systèmes nationaux. L'un des premiers, sinon le premier, de ces programmes mondiaux de recherche, Promusa, est dédié à la banane ; il a tenu tout récemment sa première réunion au Cameroun. Et je peux témoigner qu'il a mis face à face des chercheurs du Nord et du Sud et qu'il a permis de faire émerger les besoins du Sud pour mobiliser l'ensemble des compétences à l'échelle internationale. Il me semble qu'il existe là des pistes intéressantes, qui sont axées sur le développement de pôles d'excellence à vocation régionale. On pourrait très bien imaginer qu'un pays prenne l'initiative d'un pôle d'excellence qui soit une structure nationale à vocation régionale, et que d'autres pays prennent des initiatives sur d'autres productions. Ainsi pourrait se créer un ensemble cohérent à l'initiative des pays, en Afrique en particulier, permettant de résoudre les problèmes de recherche au Sud. Certaines dynamiques en réseau fonctionnent très bien. Je prendrai, dans le même domaine, l'exemple qui gêne un peu au niveau international, celui de l'INIBAP²⁴. C'est un exemple de réseau dans le système international, qui a des réseaux régionaux, dont deux fonctionnent actuellement en Afrique, l'un en Afrique de l'Ouest, l'autre en Afrique de l'Est, sous la tutelle des forums régionaux, CORAF²⁵ et ASARECA²⁶. Et là, il y a tout de même des progrès substantiels qui sont réalisés. On peut être assez optimiste sur le renforcement des capacités au Sud, à condition d'en avoir la volonté et de mettre en œuvre les dynamiques nécessaires.

24. INIBAP : International Network for the Improvement of Banana and Plantain.

25. CORAF : Conseil ouest et centrafricain pour la recherche et le développement.

26. ASARECA : Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa.

Jacques Gaillard : Si j'ai donné l'impression que l'on est dans une impasse, telle n'était pas mon intention. Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire. Je voudrais juste ajouter qu'il faut bien garder à l'esprit le risque inhérent à vouloir mettre au Nord les institutions d'excellence parce que cela fonctionnerait mieux, et qu'il faut prendre des mesures pour s'assurer que ces centres soient mis en réseau avec des institutions du Sud et des réseaux régionaux.

Question : Je crois que votre exposé, ainsi que votre livre, ébranlent pas mal un certain nombre de certitudes, et donc interpellent les différentes institutions de recherche en coopération, notamment françaises. J'ai cru comprendre que le travail que vous avez réalisé était une commande. J'aimerais savoir quelle utilisation sera faite des résultats par les maîtres d'ouvrage. Car on constate fréquemment que si dans le dispositif français de coopération, on est toujours en mesure de faire des bilans, des états des lieux souvent tout à fait pertinents, généralement, ils ne sont pas utilisés par les politiques. Cela renvoie à la question : quelle est la stratégie, quel est le pilote de l'avion ? Quelle politique va-t-on avoir en matière d'aide publique au développement et en matière de recherche en coopération ?

Jacques Gaillard : Je comprends tout à fait votre préoccupation. Ce travail est effectivement une commande institutionnelle de l'ORSTOM (aujourd'hui IRD) qui s'interrogeait sur la façon dont les institutions des pays du Nord adaptaient leurs dispositifs de coopération à la recherche pour le développement aux changements en cours. Le directeur qui a passé la commande est parti entre-temps ; j'ai remis mon rapport à son successeur. Depuis, les choses ont évolué à l'IRD. Je pense notamment à la création du département de soutien aux communautés scientifiques des pays en développement. Cette action institutionnelle va dans le bon sens. Je crois qu'il faut savoir donner du temps au temps, et prendre date.

**Michel Dron
Marie de Lattre-Gasquet**
Éditeurs scientifiques

**Politiques d'aide
et recherche agricole**

Bilan et perspectives

Conférences-débats organisées
par la Direction scientifique du CIRAD
Montpellier, 1998-1999

Institut National de la Recherche Agronomique
147, rue de l'Université, 75338 Paris cedex 07

**Centre de Coopération Internationale en Recherche
Agronomique pour le Développement**
42, rue Scheffer, 75116 Paris

La collection "Sciences en questions" accueille des textes traitant de questions d'ordre philosophique, épistémologique, anthropologique, sociologique ou éthique relatives aux sciences et à l'activité scientifique. Elle est ouverte aux chercheurs de l'INRA mais aussi à des auteurs extérieurs.

Directeur de collection
Raphaël Larrère

Texte mis en forme par le service des éditions et du multi-média du CIRAD.

© INRA, CIRAD, Paris, 2001
ISBN INRA : 2-7380-1000-8

ISSN : 1269-8490
ISBN CIRAD : 2-87614-490-5

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette proposition met en danger l'édition, notamment scientifique. Toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation des éditeurs ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France.